



S.A. Begum Aga Khan
YAKYMOUR

LE CANNET-CANNES

Le 25 Août 1967

Monsieur Ahmed TALAAT
Directeur
High Dam Public Relations
P.O.Box I2I
ASSOUAN

Cher Monsieur Talaat, *et Auis*

Je vous remercie vivement de vos lettres des 3 et 10 Août m'informant du déroulement de vos démarches concernant l'assujettissement de mon personnel aux Assurances Sociales et dont Monsieur MADKOUR ABOU ELEZ avait bien voulu s'occuper avant sa nomination au poste de Commandant en Chef de l'Etat-Major des Forces Aériennes. Je comprends aisément l'importance de ses fonctions et lui suis vraiment reconnaissante de s'être soucié de cette affaire alors qu'il était Gouverneur d'Assouan. En même temps que mes sincères félicitations pour le haut grade auquel il vient d'accéder, je vous prie de lui transmettre tous mes remerciements lorsque vous aurez l'occasion de le rencontrer.

Ayant toujours pris en charge la totalité des frais de maladie, opérations, séjours en cliniques, médicaments, etc., tout en continuant à verser l'intégralité des salaires durant les périodes d'immobilisation, c'est dire que je suis tout-à-fait disposée à régler les cotisations qui doivent l'être aux Assurances Sociales et que je suis absolument d'accord sur ce principe.

Mais là où je suis profondément peinée, et même offensée, c'est de voir que le lieu où repose mon Mari fait l'objet d'une discrimination tendant d'ailleurs à le séparer de ma propriété puisque le Sheikh qui y prie ainsi que les deux hommes qui accueillent les visiteurs sont d'autorité qualifiés d'ouvriers, alors que si mon Mausolée reste ouvert au public à certaines heures, c'est uniquement dans l'intérêt du tourisme d'Assouan. Vous comprenez bien que pour la tranquillité et la paix que je recherche, et qui me sont devenues vitales, il serait grandement préférable que je ferme mon Mausolée durant mon absence, si non toute l'année, et je ne soulignerai jamais trop qu'il ne faut voir dans le fait que je l'ouvre au public, qu'une preuve d'attachement à votre Pays.

Vous le voyez, je ne comprends pas la classification de certains membres de mon personnel en "ouvriers" qui est faite par les Assurances Sociales. Ma propriété d'Assouan n'est pas une usine ou une entreprise quelconque. C'est un domaine privé, qu'il s'agisse du Mausolée ou de la villa, et je ne vois pas pourquoi on qualifierait les gens que j'y emploie d'ouvriers. Vous n'ignorez pas qu'un ouvrier est un homme qui produit une somme de travail qui laisse un bénéfice à qui l'emploie et vous savez que mon personnel est simplement chargé de l'entretien de Noor-El-Salaam que je ne laisse ouvert, ainsi que je le dis plus haut, que parce que je n'ignore pas le pôle d'attraction que constitue particulièrement le Mausolée aux yeux des visiteurs et ceci malgré les multiples inconvénients que cela comporte pour moi. Je suis sûre qu'il ne vous échappe pas que je trouve assez choquant de voir assimiler le Sheikh qui récite le Coran sur la tombe de mon Mari à un ouvrier, de la même

..../

façon que je trouve anormal que BAKRI le soit puisqu'il est surveillant, et injustifié que le mécanicien soit inclus dans cette catégorie, car si la Ville d'Assouan me fournissait l'électricité qui m'est nécessaire, je n'aurais nul besoin de ce mécanicien pour la produire moi-même.

D'ailleurs, vous savez que suivant la Loi n°92 de 1959 sur les Assurances Sociales, les domestiques de maison et autres gens de service de la même catégorie étaient exemptés de l'application de cette Loi. Ensuite, la nouvelle Loi sur les Assurances Sociales n°63 de 1964, entrée en vigueur le 1er Avril 1964, a restreint cette exemption aux domestiques de maison uniquement. C'est ainsi que les chauffeurs privés, les jardiniers privés, les gardiens privés des maisons qui étaient exemptés sous la Loi n° 92 de 1959 comme étant de la même catégorie des domestiques, se trouvent à partir du 1er Avril 1964 assujettis à la nouvelle Loi.

De ceci, il ressort qu'il est tout-à-fait évident que l'on peut assurer mon personnel en le laissant dans la catégorie "gens de maison" qui est la sienne. Vous connaissez assez les ennuis que j'ai eus avec le jardinier IBRAHIM qui a faussement été classé ouvrier, pour comprendre que je ne souhaite pas les voir se renouveler. Car c'est très attentivement que j'ai lu la lettre de Maître MOHAMED MAHMOUD IBRAHIM, dont je vous ai envoyé photocopie, et je constate que cet homme étant jardinier privé n'avait strictement aucun droit pour m'attaquer et que, finalement, il a reçu LE. 50. plus trois mois de salaires soit LE. 36, sans parler des frais d'avocats et, surtout, tous les ennuis qu'il m'a suscités. Vous voyez aussi le très mauvais exemple que cela constitue pour le reste de mon personnel.

C'est pourquoi je compte sur votre grande amabilité et votre puissance d'intervention, pour obtenir que mon "staff" soit classé sous le vocable qui convient, c'est-à-dire celui de "gens de maison".

En outre, je ne comprends pas que l'on doive présenter des copies des contrats de travail. En effet, aucun contrat de travail n'a jamais été établi pour aucun membre de mon personnel. Ils ont tous été embauchés temporairement, suivant les besoins qui se présentaient et, pour la plupart, je ne les ai gardés que par gentillesse, sachant les difficultés qu'ils éprouveraient à trouver un autre emploi durant mes absences. Il est évident que les juridictions sont différentes suivant les Pays considérés, mais je crois qu'en France seuls sont justiciables d'un contrat de travail ceux qui s'expatrient, ce qui n'est pas le cas pour les gens que j'emploie à Assouan.

En ce qui concerne les dates d'entrées de mon personnel, je pense que BAKRI peut vous les indiquer, et elles peuvent être contrôlées à la National Bank of Egypt d'Assouan, puisque celle-ci règle directement les salaires.

Voici mes remarques aux différents points de votre lettre, sachant bien toutefois que vous êtes plus au fait de ces questions que je ne puis l'être moi-même et, de toute façon, je suis certaine que vous agirez pour que, dans ce domaine, tous ennuis me soient épargnés à l'avenir, ainsi que le genre de procédure injuste que je viens de connaître. Aussi, je vous renouvelle toute ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait et faites encore pour moi pour que mes séjours à Assouan se déroulent dans le calme et la paix, ce dont j'ai le plus grand besoin au monde. Je suis très touchée de votre extrême gentillesse que j'apprécie infiniment.

Je veux ajouter encore que si je vous prie d'insister pour que tous les membres de mon personnel soient classés dans la catégorie "gens de maison" qui, dans mon cas, est exactement celle qui convient, c'est pour pouvoir les remplacer s'ils ne me donnent pas satisfaction, sans avoir à aller en justice. S'ils étaient classés dans la catégorie des ouvriers, sachant que je ne pourrais plus les renvoyer sans d'innombrables difficultés ou procédures, (le jardinier en est un très regrettable exemple), ils pourraient être incités, à moins d'être consciencieux, à ne pas faire

correctement les travaux pour lesquels ils ont été engagés.

Je connais vos occupations qui sont très absorbantes et je suis confusé d'ajouter à celles-ci, quoique vous m'ayez si aimablement proposé votre aide. Je vous en remercie encore et vous adresse, avec ma sincère gratitude, tous mes vœux ainsi que mon meilleur souvenir.

Shahibeh Agakhan